

**DECISION N ° 2022-100 DU 14 MARS 2022  
ORGANISANT L'INTERIM D'UN DIRECTEUR**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

**Vu** le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, notamment son article 15,

**DECIDE**

**Article unique**

Durant l'absence de Monsieur Guilhem BLANCHARD, directeur opérationnel, l'intérim sera assuré par :

- Monsieur Louis-Marie GARD, directeur opérationnel, du 21 au 25 mars 2022.

Le directeur général

  
David BARJON